

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a créé un Plan Rénovation Confort « Bien chez soi » qui contient plusieurs actions différentes qui s'adresse aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs.

La plupart des aides sont attribuées sous plafond de ressources PTZ, voir le règlement du Plan Rénovation Confort « Bien chez soi ».

Les aides visent :

- A l'isolation et au chauffage
- Aux travaux d'équipement sanitaire
- Aux mobilités, déplacements et autonomies des occupants
- A l'amélioration du confort et mise aux normes
- Aux façades